



Ai-je le droit d'aérer le couloir dans mon immeuble

Par kallax

La question en cours concerne le fait que j'ouvre les fenêtres dans le couloir de mon étage (1er) de mon appartement une fois par jour pendant environ dix minutes.

Malheureusement, mes voisins discutent de la possibilité de me demander de partir à cause de cela.

Selon le ministère de santé, "Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures."
<https://www.gouvernement.fr/actualite/covid-19-pourquoi-il-faut-aerer-10-minutes-toutes-les-heures>

Je m'inquiète de mes droits en tant que locataire dans cette situation et apprécierais votre expertise pour m'aider à naviguer à travers cela.

Je comprends que les droits des locataires peuvent varier, et j'aimerais discuter des réglementations spécifiques applicables à mon cas.

Si vous pouviez me fournir des informations sur quels sont mes droits et comment je peux aborder cette question légalement, cela serait d'une aide immense.

Je cherche des conseils sur la manière de gérer les désaccords avec les voisins dans le respect de la loi.

Vos idées et votre expertise dans cette affaire seraient grandement appréciées.

Merci de prendre le temps de lire mon message, et j'attends avec impatience vos conseils à ce sujet.

<https://www.revolution-energetique.com/faut-il-vraiment-eviter-douvrir-les-fenetres-pour-economiser-de-lenergie-en-hiver/>

<https://www.mairesdefrance.com/pratique/air-interieur-la-reglementation-pour-une-bonne-aeration-des-locaux-article-700-0>

<https://www.consoglobe.com/idee-recue-ouvrir-fenetres-hiver-preserver-chaaleur-cg>

Par Isadore

Bonjour,

Aucune loi ne vous interdit d'aérer les parties communes. En fait aucune loi ne régit le droit d'ouvrir ou de fermer les fenêtres des parties communes.

Les voisins ont le droit de ne pas apprécier les courants d'air et de devoir sortir dans un couloir glacé.

Si vraiment les fenêtres ne sont ouvertes que dix minutes, je ne pense pas que cela génère un trouble du voisinage suffisant pour résilier le bail si les portes d'entrées des appartements isolent bien.

Si un texte est applicable en la matière, c'est le règlement de la copropriété. Il faut voir s'il dit quelque chose à ce sujet.

Si vous tenez à aérer, je pense que le plus simple serait de le faire à une heure où vous ne dérangerez pas le voisinage. J'avoue ne pas être sûre qu'il y a un intérêt à aérer un couloir, je suppose que vous n'y vivez pas ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'entretien et l'aération des parties communes relève de l'entretien général de l'immeuble.

Que ce soit l'AG de copropriété ou le bailleur unique propriétaire, l'un comme l'autre peut imposer des règles pour l'ouverture/fermeture de ces fenêtres communes.

NB : ce que vous citez (aérer toutes les heures) correspond à des mesures sanitaires pendant la pandémie de Covid. Ces mesures ont toutes été stoppées courant 2022.

Votre couloir n'est pas une pièce à vivre et le besoin d'aération n'est pas comparable. Toutefois si certains voisins fument ou font de la cuisine odorante, il peut être utile d'aérer ponctuellement. Est-ce le cas dans votre immeuble ? Sinon, il n'y a pas vraiment d'utilité ni à ouvrir les fenêtres ni à les garder fermées.

Toutefois si le litige persiste, le bailleur (ou les copropriétaires) pourrait décider de condamner ces fenêtres ou d'installer des aérations automatiques, vous n'auriez pas de recours.